



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de la SARTHE

Direction
Départementale des
Territoires de la Sarthe

**SÉCURITÉ DES OCCUPANTS DES TERRAINS DE
CAMPINGS ET DE STATIONNEMENT DES CARAVANES**

COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

BILAN D'ACTIVITÉ

DE LA SOUS-COMMISSION SÉCURITÉ DES OCCUPANTS DES TERRAINS DE CAMPINGS ET DE STATIONNEMENT DES CARAVANES

ANNEE 2019

Les compétences et la composition de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes sont régies par l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2017.

La sous-commission est ainsi compétente en matière d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes. Son secrétariat est assuré par la Direction Départementale des Territoires.

Au cours de l'année 2019, la sous-commission départementale a procédé à la visite de 5 terrains de camping. Ces visites ont eu lieu durant le mois de septembre 2019. Chacune des visites a fait l'objet de la rédaction d'un procès verbal adressé au maire de la commune. Chacun de ces campings se situe en bordure d'un cours d'eau.

Les visites s'inscrivent dans le cadre des compétences de la sous-commission en matière d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de campings et de stationnement de caravanes. Elles portent notamment sur les aspects de sécurité (incendie, crue, chute d'arbres...), le rôle et les dispositions prévues par l'exploitant et la mairie en cas de danger, les moyens d'alerte des occupants. Ces visites constituent également l'occasion de faire un point sur l'accessibilité des installations ouvertes au public au sein du camping, le cas échéant.

Un avis favorable assorti de prescriptions a été émis pour les terrains de camping de :

- camping "L'Oeil dans le rétro" sur la commune d'Avoise,
- camping "La Chabotière" sur la commune de Luché Pringé,
- camping "du Lac" sur la commune de Saint Calais
- camping municipal de la Vègre, sur la commune de Tennie.

Le camping « Port Sainte Marie » sur la commune de Malicorne sur Sarthe a fait l'objet d'un avis défavorable de la sous-commission. Il convient de noter que ce camping avait déjà fait l'objet en 2015 d'un avis défavorable de la commission compétente. Les points déjà relevés à cette occasion n'ont majoritairement pas été pris en considération.

L'avis défavorable est motivé au regard des points qui portent notamment sur l'absence du cahier des prescriptions tel que prévu à l'article R 125-19 du code de l'environnement, un nombre insuffisant d'extincteurs, une voie d'entrée principale de largeur insuffisante, etc. Il conviendra avant la prochaine ouverture du camping, pour la saison 2020, qu'il soit remédié aux points problématiques. La sous-commission s'attachera à procéder à une nouvelle visite au cours de l'année 2020 pour s'en assurer sur place.

Les visites ont permis également de rédiger un avis technique sur l'accessibilité des installations ouvertes au public au sein des campings. Quelques points de non-conformité ont été relevés et ces points ont été portés à la connaissance des maires concernés.